

**KP1 SAS
USINE DE CAMARSAC
2 CHEMIN DE LARTIGUE
33750 CROIGNON
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Prédalles en béton pour systèmes de planchers

Concrete floor plates for floor systems

fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon la méthode 3,

mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**KP1
84000 AVIGNON**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**KP1 SAS
33750 CROIGNON**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 13747:2005/A2:2010 et dans les Règles d'application **CE2+/R9**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat, délivré pour la première fois le 30 avril 2008, annule et remplace le certificat renouvelé le 21 avril 2020 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 09 février 2025.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 09/02/22

Révision n° 5



Cédric FRANCOU
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **KP1 SAS**

à : **33750 CROIGNON**

N° **002.006**

OBSERVATIONS
